



13/09/2010	Référentiel national	
Plan d'urgence crises sanitaires		
Fiche "Peste Porcine Africaine"		
IR:	Rédacteur : GDS 15	Version n°1

Peste Porcine Africaine

Agent causal

- Virus enveloppé à ADN de la famille des Asfarviridae et du genre Asfivirus.
- Résistance aux agents physiques et chimiques :

Température : très résistant aux températures élevées (inactivé à 56 ℃ / 70

min ou 60 °C / 20 min).

pH: résistant à un 3,9 ≤ pH ≤ 11,5.

Agents chimiques: sensible à l'éther et au chloroforme.

Désinfectants: inactivé par les hypochlorites à 2,3 % pendant 30 min,

l'ortho-phénylphénol à 3 % pendant 30 min et les composés iodés.

Résiste dans le sang les fèces et les tissus.

Épidémiologie

- Risque pour la santé humaine : nul.
- Hôtes : Suidés domestiques ou sauvages.
- **Transmission**: Contacts avec des animaux malades, consommation de viande contaminée, vecteur biologique (tiques du genre *Ornitithodoros*), objet (locaux, véhicules, instruments, vêtements).
- **Sources de virus** : Sécrétions et excrétions des animaux malades ou morts, sang, tissus. Tiques du genre *Ornitithodoros*.
- Répartition géographique : Afrique sub-saharienne, Sardaigne, (enzootique). Afrique de l'Ouest, Cuba, Haïti et Madagascar (épizootique). Un foyer au Portugal en 1999 (aujourd'hui indemne).

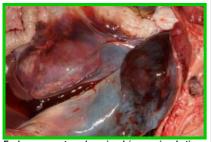
Symptômes



Cyanose auriculaire (cliché INIA Valdeomos, laboratoire communautaire de référence pour la PPA)

- Incubation: 5 à 15 jours.
- Forme aiguë: Hyperthermie (40,5 °C à 42,0 °C), leucopénie, thrombopénie, rougeurs cutanées (oreilles, groin, queue,...), anorexie, léthargie, troubles de la coordination, diarrhée, vomissements, avortements, morts rapides (6 à 13 jours). Le taux de mortalité avoisine les 100 % et les survivants sont porteurs du virus à vie.
- Forme suraiguë: Symptômes moins intenses que pour la forme aiguë. Mort en 15 à 45 jours. Mortalité plus faible (entre 30 et 70%).
- Forme chronique: Signes variables; perte de poids, pics thermiques, signes respiratoires, ulcérations et nécroses cutanées, arthrite, péricardite, adhérences pulmonaires, gonflement des articulations. La maladie se développe en 2 à 15 mois et est caractérisée par une faible mortalité.

Lésions



Ecchymoses autour des reins, hémorragies du tissus musculaire (Source:USDA Animal and Plant Health Inspection Service).

- Forme aiguë: hémorragies massives dans les ganglions lymphatiques gastro-hépatiques et rénaux, pétéchies rénales (cortex, substance médullaire et bassinet), splénomégalie congestive, zones œdématiées et cyanose sur les parties glabres, ecchymoses cutanées sur les pattes et l'abdomen, excédent de liquide pleural, péricardique et/ou péritonéal, pétéchies des muqueuses du larynx et de la vessie ainsi que sur les surfaces viscérales des organes, œdème des structures mésentériques du côlon et adjacentes à la vésicule biliaire (œdème pariétal de la vésicule biliaire).
- Forme chronique : possibilité de foyers de nécrose caséeuse et de calcification pulmonaire, tuméfaction des ganglions lymphatiques.

Prévention et traitement

Mesures à prendre en présence d'un foyer :

Abattage immédiat des suidés.

Élimination des cadavres, des litières et des produits animaux et d'origine animale.

Désinfection: Nettoyage soigneux et désinfection et désinsectisation complètes des bâtiments.

Identification: Zones infectées et élevages épidémiologiquement liés au foyer.

Recherche épidémiologique: Estimation de la fourchette des dates probables d'introduction de l'agent. Recherches sur l'origine possible de la contamination du foyer. Recensement des exploitations qui pourraient avoir été infectées par le foyer.

Surveillance renforcée dans les élevages épidémiologiquement liés au foyer. Si les porcs présentent des symptômes de PPA; même mesures que dans le foyer d'origine. Si aucun symptôme de PPA surveillance vétérinaire et sérologique.

Prophylaxie médicale : aucun traitement ni vaccin à ce jour.

Conséquences économiques

durée de blocage du périmètre interdit (ZP+ZS) : au plus tôt quarante jours après achèvement des opérations de nettoyage, de désinfection et si nécessaire de désinsectisation.

Sources

- http://agriculture.gouv.fr/guide_epizootie/monographie/t-ppa.htm
- http://europe.eu/legislation summaries/food safety/animal health/f.fr.htm
- http://wwwoie.int/fr/maladies/fiches/f A120.htm
- Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les mesures de lutte contre la peste porcine africaine
- USDA Animal and Plant Health Inspection Service